



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE






6 mai 2013

FRANÇAIS
VERSION ORIGINALE:
ANGLAIS

ATELIER INFRARÉGIONAL SUR LA VALORISATION ET
LES MESURES INCITATIVES POUR L'AFRIQUE DE
L'OUEST SUBSAHARIENNE
Ouagadougou, Burkina Faso, 14 au 17 mai 2013

Note informative pour les participants

LIENS RAPIDES (Appuyez sur la touche « Contrôle » et cliquez sur les icônes pour aller sur les pages Web, cliquez sur un numéro de page afin d'accéder directement au texte du correspondant du document)

 Information sur le visa (page 2)
 Documents de réunion (page 2)
 Informations sur l'hébergement (page 3)
 Informations sur le climat (page 4)
 Informations sur les devises (page 4)

INFORMATIONS PRINCIPALES

1.	OUVERTURE ET INSCRIPTION	2
2.	LIEU	2
4.	DOCUMENTS.....	2
5.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR OUAGADOUGOU, BURKINA FASO	2
6.	INFORMATIONS SUR LE VISA	2
7.	INFORMATIONS DE SANTÉ.....	3
8.	INFORMATIONS SUR L'HÉBERGEMENT ...	3
11.	INFORMATIONS SUR LE CLIMAT ET LE FUSEAU HORAIRE	4

1. Ouverture et inscription

L'atelier infrarégional sur la valorisation et les mesures incitatives pour l'Afrique de l'Ouest subsaharienne se tiendra à Ouagadougou, au Burkina Faso, du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2013.

L'atelier débutera dès 9 h 00 du matin le mardi, 14 mai 2013 et l'inscription se fera sur le lieu de l'atelier dès 8 h30, ce même jour.

2. Lieu

L'atelier se tiendra à :

L'Hôtel Splendid

1108 Avenue Kwamé N'Krumah

01 BP 1715

Ouagadougou, 01, Burkina Faso

Tél: (226) 50-31-72-78/79

Fax: (226) 50-31-72-91

Courriel: sph@fasonet.bf

Site Web: <http://le-splendidhotel.com>

3. Langues de travail de l'atelier

L'atelier se tiendra en anglais et en français avec un service d'interprétation entre les deux langues.

4. Documents

Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires des documents de pré-session à l'atelier car il n'y aura pas de copies supplémentaires mises à disposition sur le site au cours de l'atelier. Les documents de pré-session seront disponibles sur le site Web du Secrétariat au :



<http://www.cbd.int/doc/?meeting=RWIM-WAFR-01>

5. Informations générales sur Ouagadougou, Burkina Faso



La ville de Ouagadougou est desservie par l'aéroport de Ouagadougou. L'aéroport est situé à environ 3 km du centre de la ville. Des taxis sont disponibles à l'aéroport et chargent environ 2 \$ des É.-U.

6. Informations sur le visa



Les participants en provenance des pays énumérés ci-dessous n'ont pas besoin d'un visa d'entrée pour le Burkina Faso. Tous les autres participants sont invités à communiquer avec le consulat ou la mission diplomatique du Burkina Faso la plus proche et ce, dès que possible afin d'obtenir le visa d'entrée requis avant le départ.

Une liste des missions diplomatiques/consulats concernés à l'étranger ainsi que des informations relatives aux visas sont disponibles sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso au : <http://www.mae.gov.bf/md%20du%20burkina.html>. Un visa valide, deux photos format passeport ainsi qu'un formulaire de demande sont requis pour la demande de visa.

États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, (CEDEAO) exemptés des exigences de Visa pour entrer au Burkina Faso

Bénin	Ghana	Mali	Sierra Leone
Cap Vert	Guinée	Niger	Togo
Côte D'Ivoire	Guinée-Bissau	Nigéria	
Gambie	Liberia	Sénégal	

7. Informations de santé

Un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune est exigé pour tous les voyageurs âgés de plus d'un an. Il existe également un risque de malaria dans tout le pays. Pour plus d'informations en ce qui a trait aux exigences en matière de vaccination pour votre voyage, veuillez consulter un professionnel de la santé.

Des informations sur les exigences internationales de voyages, de santé et de vaccination pour les séjours au Burkina Faso peuvent être obtenues sur le site Web de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au : http://www.who.int/ith/chapters/ith2012en_countrylist.pdf.

8. Informations sur l'hébergement



Une réservation a été faite au nom de tous les participants ayant reçu une aide financière au Splendid Hôtel selon les horaires de vol respectifs. Une chambre et un petit déjeuner seront fournis à tous les participants logeant à l'Hôtel. Au moment du départ, veuillez vous assurer de régler vos factures personnelles pour les frais de téléphone, de blanchisserie, de mini-bar etc.

Les participants qui ne reçoivent pas d'aide financière souhaiteront possiblement effectuer leur de chambre en contactant directement l'hôtel.

D'autres informations sur les hôtels à Ouagadougou peuvent être trouvées au : <http://www.hotels.com/de68628/hotels-ouagadougou-burkina-faso/>

9. Paiement de indemnité journalière de subsistance (per diem)

La totalité du per diem sera versée par le Secrétariat aux participants le premier jour de l'atelier.

10. Langue officielle au burkina Faso

La langue officielle au Burkina Faso est le français.

11. Informations sur le climat et le fuseau horaire



En mai, les températures varient entre un maximum de 38°C et un minimum de 26°C. La saison chaude va du mois de mars à juin; prévoyez des vêtements en conséquence. Les conditions météorologiques actuelles peuvent être consultées au : <http://www.theweathernetwork.com/weather/uvxx0001>.

Le fuseau horaire standard est le GMT / UTC.

12. Électricité

L'alimentation électrique au Burkina Faso est de 220 volts, 50 Hertz. Les prises électriques utilisées sont illustrées ci-dessous.



13. Devises



La devise du Burkina Faso est le Franc de la Communauté Financière Africaine – le Franc CFA (XOF). Le taux de change en date du 6 mai 2013 est de 1.00 \$ des É.-U. = 500.67 Francs CFA (XOF) ou 1 € (Euro) = \$655.96. Francs CFA (XOF).

14. Exonération de responsabilité

Le Secrétariat de la CDB décline toute responsabilité en cas de maladie, accident et assurance voyage, indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ou d'indemnisation pour perte ou dommages aux biens personnels ainsi que pour toute autre perte pouvant survenir pendant le voyage ou lors de la durée de participation à la réunion/atelier. Dans ce contexte, il est fortement recommandé d'obtenir une assurance médicale internationale pour la durée de la participation à l'atelier et ce, avant le départ.
